

Un officier, qui sans justifier ses titres, s'est dit avoir ordre de S. M. C. (Dom *Antonio & Wiba*) nous a présenté de nouvelles loix, destructives de notre commerce, abrogatoires de nos privilèges, attentatoires à notre liberté. Nos biens, en moins de trente mois de son séjour ici, avoient perdu les deux tiers de leur valeur; l'exploitation de nos terres devenoit inutile, & nos efforts en tout genre, referrés par des efforts multipliés, se réduisoient à un travail infructueux. Nous avons eu recours aux magistrats constitués par V. M. pour recueillir les citoyens sous l'abri de vos augustes loix; nous leur avons exposé l'excès des maux survenus, notre zèle, notre amour pour notre Souverain naturel, & ses promesses énoncées dans sa lettre, enrégistrée, conformément à ses ordres, dans notre greffe, *pour y avoir recours au besoin.* Ils ont enjoint à l'Envoyé de S. M. C. de se retirer sous trois jours, & nous ont autorisés à venir aux pieds du trône, SIRE, implorer votre clémence, réclamer votre tendresse, & déposer notre supplication.

L'exécution du traité de cession n'est pas même commencé de notre part. Le seul drapeau François a jusqu'à présent paru sur notre place, & à la tête de notre milice. Le seul pavillon François a été arboré sur nos vaisseaux. La justice n'a été exercée qu'en votre nom, SIRE, & nos églises n'ont retenti de prières que pour votre auguste personne. Nous sommes toujours François, & glorieux de transmettre ce nom à nos enfans; c'est un titre choisi dont nous faisons une portion de nos héritages.

Daignez, SIRE, vous faire rendre compte des détails contenus en notre Mémoire qui ne renferme que des faits, & des vœux de
notoriété